

20.01.2022 - 17:44 Uhr

Le Parlement européen a échoué à prendre un engagement clair contre les transports cruels d'animaux



Le Parlement européen a échoué à prendre un engagement clair contre les transports cruels d'animaux

QUATRE PATTES exige de la Commission européenne d'aller au-delà des recommandations lors de l'actualisation de la législation.

Zurich, le 20 janvier 2022 - Le Parlement européen à Strasbourg a émis aujourd'hui une recommandation à la Commission européenne concernant le transport d'animaux vivants. Selon l'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES, les députés européens ont manqué l'occasion de renforcer la proposition de la commission d'enquête sur le transport des animaux vivants (ANIT). Les recommandations concernant le transport des veaux non sevrés et des animaux en gestation auraient même été encore affaiblies. Néanmoins, certains points importants, tels qu'une limite de quatre heures pour les lapins et les volailles et l'exigence de privilégier le transport de viande et de carcasses plutôt que d'animaux vivants, figurent dans les recommandations finales.

La mise en œuvre d'une interdiction totale du transport d'animaux vivants s'impose depuis longtemps et reste un objectif éloigné.

QUATRE PATTES exige du Conseil européen et de la Commission européenne de renforcer les recommandations qui constituent la base de l'actualisation de la législation. Pierre Sultana, directeur du bureau de la politique européenne (EPO) de QUATRE PATTES a déclaré : « Ce fut une occasion manquée sur un sujet qui préoccupe tant d'Européens et qui nous concerne tous. Il est urgent de prendre des mesures plus strictes pour protéger les animaux au cours des transports. Celles-ci auraient dû être prises depuis longtemps. Outre une modification de la législation au niveau européen, il est également urgent d'agir au niveau national. »

« Nous demandons une interdiction totale des transports maritimes et des exportations vers des pays tiers, une interdiction des transports d'animaux non sevrés et une réduction drastique des durées totales de transport autorisées. »

« Le rapport publié par l'ANIT a mis en évidence de nombreuses faiblesses importantes du cadre réglementaire actuel. Nous espérons que le Conseil de l'UE et la Commission examineront l'ensemble du rapport et envisageront une interdiction totale du transport des animaux non sevrés et une réduction drastique des durées maximales de transport à 4 heures pour les volailles et les lapins et à 8 heures pour tous les autres animaux. »

Contexte

La commission d'enquête sur la protection des animaux en cours de transport (ANIT) a été créée en juin 2020 pour enquêter sur des infractions présumées dans l'application du « règlement sur le transport » (règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil relatif à la

protection des animaux en cours de transport).

Il s'agit de la quatrième commission d'enquête de l'histoire du Parlement européen et de la première sur le bien-être animal. Après avoir reçu un soutien incroyable lors de son adoption en juin 2020, la commission s'est vu accorder une prolongation afin de pouvoir évaluer encore mieux les problèmes liés au transport des animaux. Au total, l'ANIT a travaillé 18 mois sur son rapport final.

Révision de la législation européenne

L'année prochaine, la Commission européenne soumettra la plupart des lois et règlements relatifs au bien-être des animaux à un examen approfondi. L'objectif est d'évaluer si le cadre juridique pour les animaux dans l'Union européenne est toujours approprié. Dans le cadre de ce long processus, la Commission européenne a lancé une consultation publique afin de donner à tous les citoyens européens la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs priorités.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Copyright: © FOUR PAWS | Georgi Daskalov

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer

Communication Suisse

QUATRE PATTES

Enzianweg 4

8048 Zurich

043 311 80 90

sylvie.jetzer@vier-pfoten.org

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



QUATRE PATTES se bat pour la mise en œuvre d'une interdiction totale du transport d'animaux vivants. © FOUR PAWS | Georgi Daskalov

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100884221> abgerufen werden.